

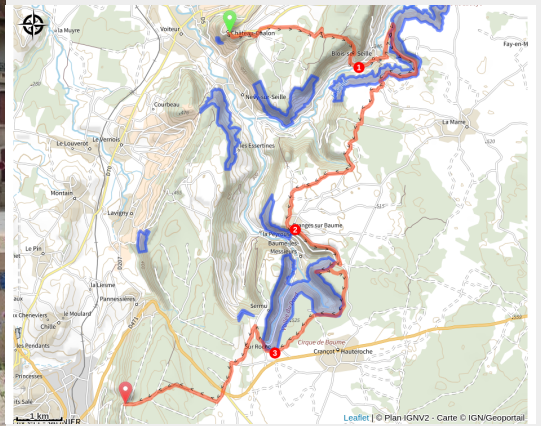
# Échappée Jurassienne VTT - Étape 7 : Château-Chalon - Perrigny / Lons-le-Saunier



Bresse Haute-Seille



Théâtre de Lons-le-Saunier (Jura Tourisme)



**Le parcours traverse les reculées emblématiques du Jura et dévoile des panoramas spectaculaires entre falaises et vallons verdoyants. À Blois-sur-Seille, le chemin s'aventure au cœur de ces paysages singuliers. Un détour plein de charme mène à Baume-les-Messieurs, classé parmi les plus beaux villages de France, afin de découvrir l'ancienne abbaye et les grottes avant d'atteindre Lons-le-Saunier, ville préfecture du Jura.**

## Infos pratiques

Pratique : VTT/VTAE

Durée : 5 h

Longueur : 24.7 km

Dénivelé positif : 680 m

Difficulté : Moyen

Type : Itinérance

Thèmes : Faune et flore, Géologie, Histoire et patrimoine, Naturel, Oenologique

# Itinéraire

**Départ** : Château-Chalon

**Arrivée** : Perrigny / Lons-le-Saunier

**Balisage** : ▶ Grande itinérance à VTT

**Communes** : 1. Château-Chalon

2. Blois-sur-Seille

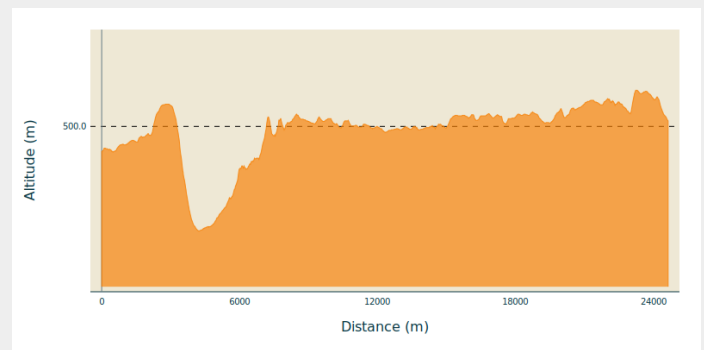
3. Nevy-sur-Seille

4. Hauteroche

5. Baume-les-Messieurs

6. Perrigny

## Profil altimétrique

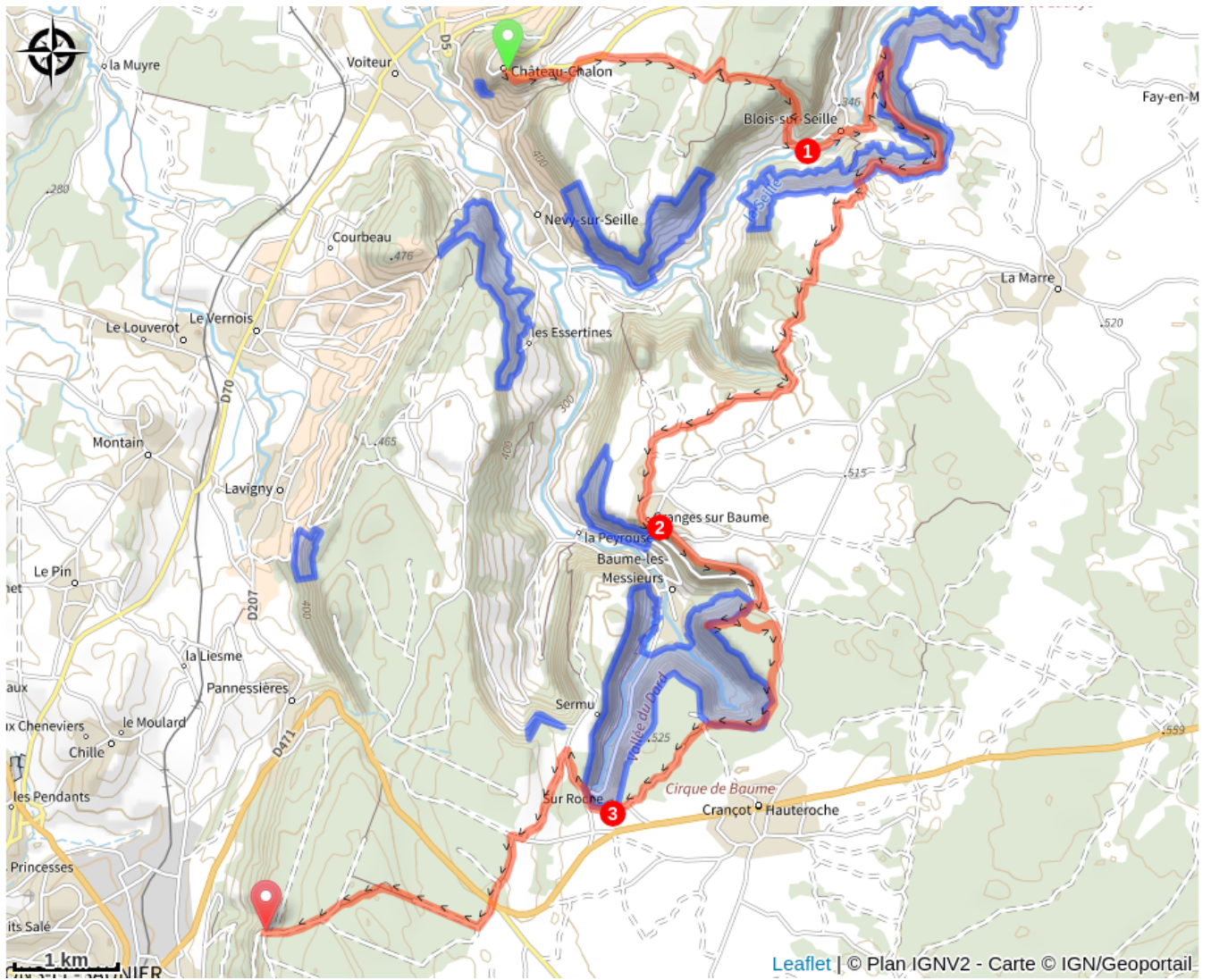


Altitude min 312 m Altitude max 565 m

À la sortie de Château-Chalon, prendre à droite le sentier menant à la « **Fontaine des nœuds** ». Poursuivre à gauche pour rejoindre brièvement la D 5, puis s'engager à droite vers le bois de Véru. Descendre ensuite prudemment une longue portion raide et pierreuse jusqu'à l'entrée du village de Blois-sur-Seille, au fond de la reculée du même nom.

1. Traverser Blois-sur-Seille et emprunter une petite route grimpant régulièrement afin de sortir de la reculée et parvenir au hameau de Chaumois-Boivin (belvédère, câble à lait). Continuer par des chemins roulants, via le Chaumois, jusqu'à Granges-sur-Baume, où on découvre un superbe belvédère sur la reculée de Baume-les-Messieurs.
2. À Granges-sur-Baume, suivre la D 210 sur environ 1,5 km. En contrebas du carrefour, se diriger vers la croix de Suchot (belvédère sur la reculée, accès en aller-retour). Revenir en arrière et emprunter ensuite une monitrice technique offrant quelques points de vue au long de la reculée jusqu'au belvédère des Roches.
3. Depuis le belvédère, poursuivre en direction de Sermu. Avant le hameau, tourner à gauche pour cheminer jusqu'à la D 471. Traverser celle-ci avec prudence et, 300 m plus loin, bifurquer à droite dans le bois de Perrigny. Continuer jusqu'au belvédère de la Plaine qui domine le bassin Lédonien.

# Sur votre route...



# Toutes les informations pratiques



## VTTAE

Ce parcours est accessible aux VTT à assistance électrique. Restez toutefois vigilant sur les sentiers, ne vous surestimez pas et restez prudent avec les autres usagers qui sont prioritaires sur vous.

## **Recommandations**

Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique [Conseils aux randonneurs](#), de vous équiper convenablement, de porter un casque, de vérifier l'état de votre vélo, de prendre de quoi vous ravitailler et réparer (kit crevaison, maillon rapide, clés 6 pans...), de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces et ne vous engagez pas sur un sentier trop technique pour vous. Sachez renoncer, faire demi-tour ou descendre du vélo.

Dans le Jura, les parcours VTT empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers qui sont prioritaires (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vignerons, bergers...). Il convient donc d'adapter et de maîtriser sa vitesse.

Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jetez aucun débris, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zones Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables.

En cas de travaux forestiers (abattage, débardage...), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage...) ou de zones de chasse en cours ou battue pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.

## **Comment venir ?**

## Accès routier

Depuis Lons-le-Saunier, prendre la direction de Voiteur par la D70. Traverser Voiteur puis prendre la D5 jusqu'à Château-Chalon.

## Parking conseillé

Château-Chalon, parking du petit cours

# Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

## **APPB Reculées de la Haute Seille**

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : [franche-comte@lpo.fr](mailto:franche-comte@lpo.fr)

Tel : 03 81 50 43 10

Site : [www.bourgogne-franche-comte.lpo.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.lpo.fr)

FR3800680 - Reculées De La Haute Seille

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Faucon crécerelle, Grand corbeau, Grand-duc d'Europe, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers, Hirondelle de fenêtre, Molosse de Cestoni, Vespère de Savi.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie des espèce concernées, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope couvrant des habitats de falaise, d'éboulis, de pelouse et de forêt de pente.

Dans ce périmètre, est interdit :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique des activités sportives et de loisir sur les parois rocheuses : l'escalade, y compris la descente en rappel, le canyoning à l'exception de la zone équipée à « Sermu ».

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.

## **APPB CORNICHES CALCAIRES - CHATEAU-CHALON**

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : [franche-comte@lpo.fr](mailto:franche-comte@lpo.fr)

Tel : 03 81 50 43 10

Site : [www.bfc.lpo.fr](http://www.bfc.lpo.fr)

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harlebièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises de Château-Chalon sur la commune éponyme.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

### **Lieux de renseignement**

#### **Jura Tourisme & Attractivité**

17 rue Rouget de Lisle, 39009 LONS-LE-SAUNIER

sejour@jura-tourism.com

Tel : 03 84 87 08 88

<https://www.jura-tourism.com/>

